

Note d'information sur le rôle des centres de liaison désignés pour les Collectes des Données de l'ONUDC

Role of National UNODC Focal Points

Le centre de liaison désigné par chaque État Membre aux fins de l'Enquête sera le principal correspondant technique de l'ONUDC pour ce qui est d'assurer, dans toute la mesure possible, une réponse rapide, précise et complète au questionnaire. De préférences, le ONUDC point focal est un praticien technique qui travaille dans un organisme chargé de la production de données statistiques sur les drogues, la criminalité et la justice pénale (par exemple des Ministères ou l'Office national de la statistique). Lorsqu'aucun point focal n'a été nommé, les États membres sont encouragés à désigner une institution spécifique ou personnes(s) pour ce rôle. Lorsque cela n'est pas fait, la Mission permanente reste l'entité responsable pour assurer la gestion de la collecte de données auprès des agences nationales compétentes et leur soumission à l'ONUDC.

La responsabilité de générer des données sur les drogues, la criminalité et la justice pénale est répartie entre différents organismes/ministères au niveau national. Par conséquent, le point focal de l'ONUDC devrait coordonner la collecte de données auprès de toutes les institutions concernées et garantir leur qualité et leur cohérence.

Tâches spécifiques à accomplir

Le centre de liaison s'acquittera des tâches suivantes:

- Veiller à ce que le questionnaire et les modules du questionnaires soient distribués aux autorités nationales compétentes pour qu'elles en complètent, s'il y a lieu, toutes les sections.
- Veiller à ce que les données de toutes les autorités nationales soient exactes, complètes et cohérentes.
- Assurer la liaison avec les autorités nationales en cas d'absence de données ou lorsqu'il est constaté des inexactitudes.
- Renvoyer le questionnaire rempli à l'ONUDC avant la date limite et être le référent technique de ce dernier pour toute question de intégralité des données, d'exactitude et de cohérence des données.
- Être l'interlocuteur de l'ONUDC pour tous les aspects du questionnaire renvoyé par l'État Membre.

Les pays doivent désigner au moins un point focal de l'ONUDC par enquête. Les changements de points focaux nationaux doivent être communiqués à l'ONUDC dès que possible tout en tenant les missions permanentes des États membres pleinement informées. Veuillez utiliser le *ONUDC Formulaire pour la nomination d'un point focal* ([en](#), [ar](#), [es](#), [fr](#)).

Pour plus d'information, veuillez nous contacter au unodc-ddds@un.org